COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 3 AVRIL 2017

* Beaucoup de questions sans réponse car aucune connaissance venant du rectorat :

\_ du contingent pour les congés de formation

\_ du contingent des personnes du service civique sachant que chaque personne ne peut être recrutée qu’une seule fois , un unique contrat.

\_ du nombre de PEFS mais en tout cas pas de PEFS l’année prochaine en REP + et encore moins 2 PEFS sur le même poste.

\_ du nombre de départs pour passer le CAPPEI

Les besoins pour ce dernier point ont été demandés par la rectrice et c’est elle qui attribuera le nombre pour le département des Ardennes.

* Les besoins en formation CAPPEI dans le département sont en D mais aussi en E. On ne parle plus d’options mais de modules.
* Pour les disponibilités :

\_ avis favorable pour les dispo de droit ( suivre son conjoint, élever un enfant de moins de 8 ans, pour Thieriet Sophie ( création d’entreprise 2 ième année)

\_ avis défavorable pour Anne De Gasquet car veut un temps partiel sur Charleville sinon une dispo pour enfant de moins de 8 ans., Séverine Warzee car 3 ième année pour création d’entreprise, Tourlet Stéphanie pour convenances personnelles à compter du 29/10/2017.

\_ avis réservé pour Lucas Rousseau à condition d’obtenir un contrat définitif pour enseigner à l’étranger.

* Plus de fermeture à la Citadelle car situation difficile dans cette école et en plus livraison de logements en octobre.
* Pas de volontaire pour prendre le poste de coordo à 100% sur Salengro

Pour Fumay, peut-être un PAP à 0.25 pour qu’il n’y ait pas de personne en carte scolaire = engagement du DASEN.

* Pour les psychologues scolaires, pas de retour encore, la date étant prévue au plus tard pour le 31 mai.
* Pour les arrêts maladies des collègues travaillant à 80% sur leur temps de rattrapage d’un des 8 jours, le DASEN ne se prononce pas quant au fait de rattraper ou pas. Il dit juste qu’il comprend la position de Mme Saillard et la soutient mais ne donne pas pour autant la consigne de rattraper en cas d’arrêt maladie.
* Constat de beaucoup d’absences ayant parfois des motifs injustifiés ( rdv médical avec le généraliste, trek en Savoie, …) Le DASEN a passé consigne aux IEN et ces journées seront non rémunérées en vertu de l’application toute récente de l’absentéisme à savoir un justificatif écrit pour toute absence sinon la journée sans solde.
* Pour Sécheval et les Mazures, accord verbal entre les maires en présence du DASEN pour un regroupement dispersé pour septembre 2018.
* Pour Laifour et Deville : rdv aujourd’hui même donc pas de nouvelle à communiquer pour le moment.
* **CAPD du mouvement avancée au lundi 15 mai au matin**